

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 28 septembre 2012
(convocation du 17 septembre 2012)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Huit Septembre Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRES Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme LACUEY Conchita jusqu'à 10h50
M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard
Mme BOST Christine à M. DOUGADOS Daniel jusqu'à 10h10
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard à partir de 11h15
M. FLORIAN Nicolas à M. DUCHENE Michel
M. GAUTE Jean-Michel à M. BRON Jean-Charles
M. GAÜZERE Jean-Marc à M. SOLARI Joël
M. GELLE Thierry à M. GARNIER Jean-Paul
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 10h20
M. PUJOL Patrick à M. DUPRAT Christophe à partir de 11h45
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle jusqu'à 10h15
Mme BONNEFOY Christine à M. BONNIN Jean-Jacques à partir de 11h25
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. DELAUX Stéphan
M. CAZENAVE Charles à Mme. PIAZZA Arielle
M. CHARRIER Alain à Mme EWANS Marie-Christine jusqu'à 10h45
M. DAVID Jean-Louis à M. LOTHAIRES Pierre jusqu'à 10h10
Mme DELATTRE Nathalie à Mme FAYET Véronique à partir de 12h

Mme. DESSERTINE Laurence à Mme. COLLET Brigitte
M. DUCASSOU Dominique à Mme WALRYCK Anne à partir de 12h
M. DUPOUY Alain à M. BOUSQUET Ludovic
M. EGRON Jean-François à Mme LIMOUZIN Michèle jusqu'à 10h50
M. GALAN Jean-Claude à Mme. MELLIER Claude
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. JOUBERT Jacques à partir de 11h45
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime à partir de 10h20
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick à partir de 12h
M. MOGA Alain à M. REIFFERS Josy
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
M. PEREZ Jean-Michel à Mme. DIEZ Martine
M. POIGNONNEC Michel à M. DUART Patrick à partir de 11h45
M. QUANCARD Denis à M. JUNCA Bernard jusqu'à 12h et à Mme CHAVIGNER Michèle à partir de 12h
M. RAYNAL Franck à M. DUCASSOU Dominique jusqu'à 12h et à Mme TOUTON Elisabeth à partir de 12h
M. RESPAUD Jacques à M. ROUYEYRE Matthieu jusqu'à 10h10
M. SIBE Maxime à M. GUILLOMARC'H Jean-Pierre à partir de 12h

LA SEANCE EST OUVERTE

**Marchés publics - Maintenance des portes automatiques et barrières levantes
des sites de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Appel d'offres -
Autorisation**

Madame ISTE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

De nombreux bâtiments et sites de la Communauté Urbaine de Bordeaux sont actuellement équipés de portes et de barrières automatiques. Ces installations nécessitent un entretien régulier, rendu obligatoire au titre de la réglementation, ainsi que des interventions ponctuelles de dépannages en cas de dysfonctionnement.

Pour assurer cette mission, la Direction des Bâtiments et Moyens dispose actuellement du marché «Maintenance préventive et curative des portes automatiques et barrières levantes de l'Hôtel et autres bâtiments de la communauté Urbaine de Bordeaux».

Ce marché arrivant à échéance au 24 août 2013, il s'avère nécessaire de le relancer en procédant à une nouvelle mise en concurrence.

A cette fin, les services communautaires ont établi un dossier de consultation des entreprises sous la forme d'un appel d'offres ouvert, en application des articles 10, 33 alinéa 3, 57 à 59 du code des Marchés Publics, en vue de la dévolution des prestations décrites ci-dessus.

Afin de permettre la prise en compte de nouvelles installations à entretenir, la réalisation d'éventuelles mises en conformité liées à des évolutions réglementaires et tenir compte de l'imprévisibilité des prestations en matière de maintenance curative, nous aurons recours à un marché à bons de commande, en application de l'article 77 du code des Marchés Publics avec un montant maximum global de 650 000 € HT et sans minimum.

La consultation comportera deux lots, faisant chacun l'objet d'un marché séparé. Ces marchés seront conclus à prix unitaires et pour une période ferme de 4 ans, répartis comme suite :

- Lot n°1 : Maintenance des portes automatiques des sites de la Communauté urbaine de Bordeaux, pour un montant maximum global de 450 000.00 € HT
- Lot n° 2 : Maintenance des barrières levantes des sites de la Communauté urbaine de Bordeaux, pour un montant maximum global de 200 000.00 € HT

Le dossier est consultable par les conseillers communautaires à la Direction de la Commande Publique (au 6^{ème} étage - immeuble Guyenne), en application des articles L2121-12 et L2121-13 du Code Général des Collectivités territoriales.

Afin d'assurer la mise en œuvre de ce marché, il vous est aujourd'hui demandé de bien vouloir :

- lancer une procédure d'appel d'offres ouvert sur la base d'un marché à bons de commande dont le montant maximum est de 650 000 euros Hors Taxe, sur une période ferme de 4 ans en vue de la réalisation de prestations de maintenance sur portes automatiques et barrières levantes des sites de la Communauté Urbaine de Bordeaux.
- approuver le dossier de consultation consultable à l'immeuble Guyenne, Direction de la Commande Publique - 6^{ème} étage.
- autoriser Monsieur le Président à signer le(s) marché(s) à intervenir à l'issue de la procédure de passation, et à procéder, en cas d'insuccès, à la recherche d'entreprises, soit par la voie d'un nouvel appel d'offres sur la base de documents de la consultation adaptés à la conjoncture économique ou modifiés, soit par la voie d'un marché négocié.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU le Code des Marchés Publics

VU les documents de la consultation mis à disposition des élus communautaires en application des articles L2121-12 et L2121-13 du CGCT.

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT

qu'il est opportun de lancer le marché à bons de commandes «**Maintenance des portes automatiques et barrières levantes des sites de la Communauté urbaine de Bordeaux**», le marché en cours arrivant prochainement à expiration,

DECIDE

Article 1 :

Le projet de dossier de consultation mis à la disposition des élus est approuvé.

Article 2 :

Monsieur le Président est autorisé à lancer une mise en concurrence dans le cadre d'un appel d'offres ouvert en vue de la réalisation de prestations de maintenance des portes automatiques et barrières levantes des sites de la Communauté urbaine de Bordeaux. Cette mise en concurrence prendra la forme de marchés à bons de commandes d'une durée de quatre ans fermes et allotis comme suit :

- Lot n°1 : Maintenance des portes automatiques des sites de la Communauté urbaine de Bordeaux, pour un montant maximum global de 450 000.00 € HT
- Lot n° 2 : Maintenance des barrières levantes des sites de la Communauté urbaine de Bordeaux, pour un montant maximum global de 200 000.00 € HT

Article 3 :

Monsieur le Président est autorisé à signer le(s) marché(s) à intervenir avec le(s) prestataire(s) qui aura (ont) émis l(es) offre(s) économiquement la(es) plus avantageuse(s).

Article 4 :

Monsieur le Président est autorisé à procéder, en cas d'insuccès, à la recherche de prestataires, soit par la voie d'un nouvel appel d'offres sur la base de documents de la consultation adaptés à la conjoncture économique ou modifiés, soit par la voie d'un marché négocié.

Article 5 :

Autorise Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Article 6 :

La dépense résultant du présent marché sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet : Budgets et exercices 2013 à 2017 correspondants (Fonctionnement - Chapitre 011 - Article 6156).

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 28 septembre 2012,

Pour expédition conforme,
par délégation,
la Vice-Présidente,

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE 15 OCTOBRE 2012</p> <p>PUBLIÉ LE : 15 OCTOBRE 2012</p>

Mme. MICHÈLE ISTE